REVITALISATION DES TERRITOIRES

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

► Bénéficiaires :

- Entreprises de + de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe dont l'effectif global dépasse 1 000 salariés

► Cadre juridique :

- S'inscrit dans l'accompagnement des territoires face à d'importants licenciements (PSE-RCC) afin de redynamiser le bassin d'emploi concerné

- Le Préfet de département assujetti l'entreprise faisant l'objet de la convention de revitalisation

- La convention de revitalisation permet de financer des actions visant la création et le maintien de l'emploi.

► Contacts :

- Alpes de Haute Provence : ddetspp-activite-partielle@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Hautes Alpes : ddetspp-activite-partielle@hautes-alpes.gouv.fr

- Alpes Maritimes : ddets-activite-partielle@alpes-maritimes.gouv.fr

- Bouches-du-Rhône : ddets-sge@bouches-du-rhone.gouv.fr

- Var : ddets-activite-partielle@var.gouv.fr

- Vaucluse : ddets-muteco@vaucluse.gouv.fr

► Références

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/obligation-revitalisation-territoire